

Groupe U.M.P.

Jean-François COPÉ
Président
Député de Seine-et-Marne
Maire de Meaux

22 JUIL. 2010

Nos réf: JFC/JL/BR/EV

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire part de vos remarques et observations relatives à la baisse, nécessaire, des dépenses de l'État ainsi qu'à la question de la fiscalité locale.

Je tenais à vous assurer que j'avais pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite.

Tout d'abord, le déficit de la France pour l'année 2009 s'élève à quelque 140 milliards d'euros. Celui-ci a été, rappelons-le, le fruit d'un budget de crise, voté par le Parlement dans le but de sauvegarder notre économie et de mettre en place un plan de relance efficace qui a permis à notre pays de mieux résister à la crise que certains de nos partenaires européens comme la Grande Bretagne.

Il nous faut combattre désormais les déficits publics, en baissant les dépenses qui ne sont pas rigoureuses et indispensables. Mais je ne pense pas qu'une hausse des impôts soit une réponse appropriée aux problèmes que rencontre notre pays en termes de finances publiques.

En effet, une hausse de la fiscalité n'encouragerait pas l'État et les collectivités à faire des économies, bien au contraire.

Il nous faut ainsi combattre les causes de l'endettement public (1.500 milliards d'euros) car son aggravement pourrait avoir des conséquences encore plus néfastes que la crise actuelle. Il est vital pour notre pays de réduire les dépenses publiques en adoptant, par exemple, des réformes structurelles telles que la fusion des conseils généraux et régionaux, et de fixer une règle constitutionnelle de retour à l'équilibre financier.

Monsieur Dominique LIENHART
Président d'Acteurs & Citoyens à Marseille
93, La Canebière
Cité des associations
13001 MARSEILLE

Notre pays étant celui où la pression fiscale est l'une des plus fortes d'Europe, nous ne pouvons raisonnablement pas faire le choix de la facilité, au risque de retarder la sortie de crise.

Il est utile de rappeler que nos derniers chiffres de déficit pour 2009 ont été inférieurs à nos prévisions, grâce à une politique de maîtrise des dépenses publiques efficace, basée sur le gel des dépenses de l'État en volume et la réduction des effectifs des fonctionnaires.

Les deux conférences sur les déficits publics qui se sont tenues au mois de mai ont confirmé cette politique et la majorité présidentielle est déterminée à poursuivre les réformes structurelles dont notre pays a besoin pour garder la qualité de la signature de la France et augmenter son potentiel de croissance.

Par ailleurs, la modernisation de notre organisation locale est devenue une vraie priorité. Avec 36 783 communes, 100 départements, 26 régions, 15 900 syndicats intercommunaux, 371 pays, notre millefeuille administratif est devenu illisible. Il convient de réorganiser les collectivités autour de deux axes régions/départements et communes/intercommunalités, et de clarifier leurs compétences aujourd'hui trop enchevêtrées. Les chevauchements institutionnels ont un coût exorbitant qui souligne la nécessité de maîtriser la dépense publique locale.

Issue des travaux de la Commission BALLADUR et fruit d'une longue concertation menée par Messieurs Brice HORTEFEUX, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales, Michel MERCIER, Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, et Alain MARLEIX, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales, la réforme des collectivités territoriales a pour objectif de simplifier notre organisation administrative pour renforcer la démocratie locale, renforcer l'attractivité de nos territoires et garantir aux Français un service public de qualité. Elle s'inscrit dans une dynamique de modernisation dans laquelle l'État lui-même s'est engagé mais qui n'a que peu évoluée depuis le premier acte de la décentralisation en 1982.

Le volet institutionnel de la réforme s'appuie sur quatre projets de loi : le projet de loi de réforme des collectivités territoriales, le projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale, le projet de loi organique relatif à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale et le projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux. Ces différents textes ont été présentés au Conseil des ministres le 21 octobre 2009 et furent débattus à partir du mois de décembre au Parlement.

La loi relative à la réforme des collectivités territoriales a été adoptée au Sénat le 5 février 2010 avant d'être renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Les discussions en séance publique à l'Assemblée nationale ont été organisées du 25 mai 2010 au 8 juin 2010.

Le deuxième temps fut celui de la clarification des compétences. Le projet de loi relatif à la réforme des collectivités territoriales prévoit, en effet, que dans un délai d'un an à compter de la promulgation de cette première loi institutionnelle une seconde loi traitera de la question des compétences, en précisant celles des départements et des régions. Cette réflexion, prenant la forme de groupes thématiques et transversaux et associant parlementaires et associations nationales d'élus, s'est tenue au premier semestre 2010 pour un bilan d'étape prévu très prochainement, à l'été 2010.

Cette démarche est enfin complétée par celle sur les finances des collectivités territoriales. Plusieurs « clauses de revoyure » sont, à cet égard, prévues par la loi de finances pour 2010, afin d'ajuster la réforme de la taxe professionnelle et la répartition du nouveau panier de ressources des collectivités territoriales, au vu des simulations complémentaires qui seront effectuées.

Pour la première fois une triple réflexion est ainsi menée sur les institutions, les compétences et les finances locales afin de garantir la cohérence de la réforme.

Par ailleurs, vous avez bien voulu me convier à la réunion organisée par votre association le 24 juin dernier.

Je tenais à vous remercier chaleureusement pour cette démarche à laquelle j'ai été très sensible et qui a retenu toute mon attention.

En raison des contraintes de mon agenda, je n'ai malheureusement pas pu répondre favorablement à votre invitation et le regrette sincèrement.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

Jean-François COPE
